

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE LA SEINE-MARITIME**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

**Préambule**, la commission de surendettement des particuliers de la Seine-Maritime est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 21 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

2023 marque une rupture avec la tendance baissière constatée depuis plusieurs années, enregistrant une hausse significative des dépôts de 12,7%. Leur nombre reste toutefois nettement inférieur à celui observé en 2019, l'année de référence pré-pandémie (3691 dossiers contre 4006 dossiers, soit - 7,9%). En comparaison à l'année 2014, pic de l'activité du surendettement, les dépôts ont baissé de 43% dans le département.

Le taux de redépôts est en légère baisse à 44,4%, la part des primo-déposants passant de 52,2% en 2022 à 55,6% en 2023. La part résultant d'une suspension d'exigibilité des créances augmente légèrement à 14,5%.

**Recevabilité et orientation**

Le nombre de dossiers recevables reste prépondérant dans le total des dossiers déposés mais il a sensiblement moins progressé que celui afférent aux dossiers irrecevables, en hausse significative du fait de la systématisation des contrôles mis en place par la DDFiP quant au statut professionnel des déposants.

Malgré une proportion de dossiers sans capacité de remboursement et sans bien immobilier quasiment identique à 2022, on note que la commission a orienté plus de dossiers vers un réaménagement de dettes (56,8% contre 54,8% en 2022) et moins vers un rétablissement personnel (43,1% contre 45% en 2022).

La part de dossiers recevables avec la présence d'une résidence principale marque une hausse à 6,1% (contre 5,4% en 2022)

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes**

La structure des dossiers traités par la commission suit la logique exposée *supra* avec une proportion de plans conventionnels (présence d'un bien immobilier) stable à 5,6%, des mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en légère baisse à 39,9% et des mesures avec ou sans effacement partiel en légère baisse à 42,3%, ces baisses conjointes trouvant leur corolaire dans l'augmentation des taux d'irrecevabilité et de clôture.

Les mesures d'attente restent contenues et ne représentent que 9,3% des dossiers traités.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Malgré une dégradation sensible de la situation dans ce domaine, la commission continue à apporter par ses décisions une part importante de solutions pérennes (74,9% des dossiers traités), se situant au-dessus de la moyenne nationale (72,2%).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	4	1 réunion regroupant les magistrats et greffes des tribunaux judiciaires de Rouen 1 réunion avec le tribunal judiciaire du Havre 2 réunions avec les représentants des tribunaux de commerce du Havre et de Rouen
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Participation à la plénière de la CCAPEX Échanges réguliers entre le secrétariat et la CCAPEX (données surendettement des dossiers recevables alimentées directement dans EXPLOC)
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 22 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 370</i>	Réunions avec les travailleurs sociaux du département, des acteurs des PCB. Participation au comité de pilotage départemental de PCB Participation à la formation des travailleurs sociaux et des éducateurs du département (IRTS)
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 19</i>	CCAS de Cléon et de Port-Jérôme
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 12 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 142</i>	Notamment 2 Comités départementaux d'inclusion financière (CDIF)
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Bailleurs Habitat 76 et Alcéane
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	36	32 actions dans les Missions locales, à Pole emploi ou dans les établissements scolaires = 520 jeunes autour du jeu « Mes questions d'argent » 4 journées d'information au sein du Service National Universel (SNU) : 477 jeunes sensibilisés

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les débiteurs sont souvent confrontés à des problèmes lors de la mise en place des plans ou mesures :
  - Créanciers difficilement joignables
  - Cession des créances
  - Changement de chargé de recouvrement
  - Calcul des dates des différents paliers
  - Incompréhension sur les modalités de prise en compte des dettes restées hors procédure
- Les mesures ou plans assortis d'un déblocage d'épargne font l'objet de questions, de rémissions des courriers de déblocage, suite aux difficultés de mise à disposition des fonds
- La suspension des poursuites à la recevabilité n'est pas toujours aisée en présence d'acteurs multiples : huissiers, chargés de recouvrement

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- La loi API, en faveur des entreprises individuelles, et ses modalités d'application sont encore relativement méconnues des différents acteurs
- En cas de demande de restitution des biens en LOA/LDD, les frais prévus aux contrats viennent alourdir les sommes restant dues par les débiteurs

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Nous pouvons constater parfois des actualisations des créances contradictoires avec les lettres de relance adressées aux débiteurs
- On note parfois une mauvaise utilisation des flux sur le portail EDI (suppression pour une dette soldée ou cédée)
- Les noms et coordonnées des bailleurs ne sont pas toujours renseignés par les agences de gestion locative.
- Dans le cadre de la loi API, les tribunaux ne se saisissent pas de la recevabilité du dossier au titre du surendettement

Le 4 mars 2024

Le président de la commission

Vincent LEPREVOST  
Directeur  
Direction Départementale de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités

Le secrétaire de la commission

Eric VILLENEUVE  
Directeur Banque de France NORMANDIE

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

INDICATEURS	2022	2023	variation 2023/2022 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>3 274</b>	<b>3 691</b>	12,7%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,8%	44,4%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	13,7%	14,5%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>3 056</b>	<b>3 284</b>	7,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	5,4%	6,1%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>152</b>	<b>236</b>	55,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	21,7%	22,5%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>3 076</b>	<b>3 311</b>	7,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	48,2%	48,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	45,0%	43,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,2%	0,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,8%	56,8%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>3 460</b>	<b>3 642</b>	5,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,5%	5,7%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,4%	6,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,8%	39,9%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)			
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	2,4%	2,1%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	3,3%	3,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	43,4%	42,3%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	35,2%	32,9%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	18,4%	16,1%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	8,3%	9,3%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	79,5%	74,9%	

INDICATEURS	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	18	15	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	21	14	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	FRANCE METROPOLITAINE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	6,5%	7,1%	6,9%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	39,9%	35,2%	34,9%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	5,6%	6,6%	6,8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	42,3%	44,8%	43,8%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	74,9%	73,2%	72,2%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Seine-Maritime	<b>Dettes financières</b>	68 265	2 406	10 584	52,7%	75,6%	11 412	3,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	24 633	244	375	19,0%	7,7%	91 137	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	41 812	2 127	8 617	32,3%	66,8%	11 701	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	1 820	1 295	1 592	1,4%	40,7%	701	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	17 127	2 557	9 679	13,2%	80,4%	3 871	3,0
	<b>Autres dettes</b>	44 240	1 866	4 052	34,1%	58,6%	1 785	2,0
	<b>Endettement global</b>	129 632	3 182	24 315	100,0%	100,0%	14 643	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Normandie	<b>Dettes financières</b>	181 869	5 386	24 233	63,7%	78,8%	13 229	3,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	70 526	650	1 033	24,7%	9,5%	98 083	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	107 328	4 828	19 604	37,6%	70,6%	12 574	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	4 014	2 923	3 596	1,4%	42,7%	710	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	35 060	5 342	20 356	12,3%	78,1%	3 818	3,0
	<b>Autres dettes</b>	68 588	4 013	8 912	24,0%	58,7%	1 805	2,0
	<b>Endettement global</b>	285 517	6 838	53 501	100,0%	100,0%	16 629	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)  
France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 120 183	10 238	16 243	26,6%	10,0%	91 419	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 684 877	73 684	312 178	40,1%	72,3%	13 763	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	72 033	43 513	54 032	1,7%	42,7%	796	1,0
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 446	6,0

